



AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL NATIONAL

Pour la mission : **Adhésion et transposition dans les lois nationales de la convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute dite (Convention Bunker 2001).**

I. Contexte :

La République Islamique de Mauritanie, membre actif de l'organisation maritime internationale, a adhéré à plusieurs conventions internationales maritimes. D'autres conventions internationales ont fait l'objet de lancement des procédures d'adhésion ou sont en attente d'initiation dudit processus. C'est dans le cadre du dernier groupe de conventions, que s'inscrit le présent AMI pour mener à bien le processus d'adhésion et de transposition dans les lois nationales de la convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute dite (**Convention Bunker 2001**).

II. Profil du Consultant recherché

Le Consultant individuel recherché pour la réalisation de cette mission doit :

- Détenir une formation académique (Bac+5) en droit ou en toute autre discipline pertinente.
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 15 ans dans les affaires maritime et portuaire ;
- Avoir particulièrement des connaissances solides sur la convention internationale objet de la présente mission.
- Avoir mené à bien des processus similaires d'adhésion et de transposition aux lois internes des conventions internationales.

III. Soumission

1. La CE invite les Consultants individuels intéressés à manifester leur intérêt.
2. Le Consultant retenu sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (SCI), telle que décrite dans le Manuel du CIAIS ;
3. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires de 9 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi, par téléphone à : (+222) 46 53 73 31 ; (+222) 46 42 68 72 et; (+222) 43 43 45 14 ou par email à : mohamedyeslem@smhpm.mr ; bellal@smhpm.mr ; aicha.ce@smhpm.mr.
4. Les manifestations d'intérêts doivent comprendre ce qui suit :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Président du CIAIS de la SMH ;
 - Un CV avec un tableau présentant les références pertinentes pour la mission.
5. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par voie électronique au plus tard **le mardi 21 septembre** à 12h00, à l'adresse : baha@smhpm.mr, mahfoudh.yehdih@smhpm.mr, aghlana.hamody@smhpm.mr, avec copies à : mohamedyeslem@smhpm.mr , bellal@smhpm.mr et aicha.ce@smhpm.mr.

Le Coordinateur
Tourad ABDEL BAGHI